

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

J'ai signé sous la réserve
que si la maison n'est pas
convenue comme il est dit, je n'y
entre pour rien

Instituteur perçoit annuellement

En argent 30

En grain 3 Sacs Mesure
Messel 3 Sacs Roman
Avoine 5 Sacs motte

En vin 225 fols Mesure de

Celle pension étoit payée par le Receveur de

Romainmôtier

De plus le Régent perçoit 3 charrettes de bois, et

la conférie Reformatrice est chargée de la voirie

Point

Foyer devant

Remarques

Tel est l'état du bénéfice de l'institut Reformatrice

de Bottens. Il est à observer que le Rég. Menétray

âge de 67 Ans, ayant 50 Ans de Service de

Régence et affligé de quelques infirmités a obtenu du Gouvernement de Berne

la permission de se choisir un Suppléant, il s'est arrangé avec Jean Jacques Faud de

p. fonctionner à sa place en lui donnant une

partie de son bénéfice. C'est ce que nous

déclarons à Bottens le 9 Mars 1799

Jean Jacques Faud de

Bottens Suppléant

D. Menétray Régent

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? Echallens

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? C'est un Bourg (chef-lieu du District)

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? C'est une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? De la Paroisse d'Agnez d'Echallens

d. District D'Echallens

e. Canton Du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. Tout dans l'Ecart

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. Echallens

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? Une quarantaine tous d'Echallens

(2)

4. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms. *Pully, Petit Bollen, Stagnieres, Biolley*
une lieue Villard, Pully le Grand, Maltapallud,
Breligny demi lieue, Mouton trois quarts de lieue

b. Leurs distances réciproques. De Pully à Petit Bollen
demi lieue de Petit Bollen à Maltapallud demi lieue de
Maltapallud à Biolley demi lieue de Biolley à Stagnieres
demi lieue de Stagnieres à Biolley demi lieue de Biolley à Breligny
I Demi lieue de Breligny à Villard trois quarts de lieue
de Villard à Pully le Grand demi lieue

INSTRUCTION.

5. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *A Lire Ecrite*
Arithmétique l'Orthographe et le Catéchisme

6. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & *On la tient toute l'année*
combien dure-t-elle? *excepté un mois de Vacances aux moissons*

7. Livres élémentaires, lesquels sont en
usage? *Aucun, proprement dit, que ceux qui*
concernent la Religion.

8. Préceptes & réglemens, comment
sont-ils observés?

9. Durée de l'école chaque jour? *Environ deux heures et quart*
le matin et autant le soir

10. Les enfans sont-ils distribués ou
classés? *en deux classes à proportion de leur*
force

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent?
& de quelle manière? *La Confrérie Catholique*
Sous l'approbation de Trébourg
- b. D'où est-il? *D' Echallens.*
- c. Son nom *Jean François Allaz.*

(3)

- d. Son âge. *Quarante trois Ans*

- e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? *Lui et son Epouse*

- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Depuis le mois de Décembre 1798* *Dé 1778.*
jusqu'en 1785 il a déjà fait l'école comme substitut
des autres et a travaillé du métier deordonnier
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit
sa vocation précédente? *marguier de devant*

- h. Réunit-il à son office quelqu'autre
fonction? quelles sont-elles? *Il dessert à l'Eglise*

12. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

- a. En hiver, } *Une quarantaine*
b. En été, } *soit garçons ou filles.*
à peu près la moitié

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13. Biens & fonds de chaque école.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?

- b. Quelle en est la valeur?

- c. Source des revenus. *Il ne s'agit rien à Echallens*
qui ait rapport à ces questions

- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à
ceux de l'église ou des pauvres? *N'y en a point*

14. Prix de l'école; paye-t-on pour y
être admis, combien? *Non on ne paye rien*

15. Bâtiment de l'école. *Une Maison Modeste appartenante*
à la Confrérie

- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou
vieux, ou délabré? *Il est délabré dans l'intérieur*

- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école?
dans quel bâtiment? *Une pour l'école et l'autre pour*
le Régent dans la même Maison

- c. Au défaut d'endroit public destiné à
l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être
sa maison, & à quel prix? *Il n'en loue point*

- d. Qui est chargé de la maintenance
de l'endroit où se fait l'école. *La Confrérie Catholique*

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *On retire du Gouvernement 50 sacs de froment 5 sacs de bled 4 sacs d'avoine quarante cinq florins pour pension et trente florins pour chauffage et de leur deux char de bois avec la fourniture d'un foinier que la Commune me de*

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *point*

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *point*

c. Fondations? *On retire de leur aux Séminaires de Fribourg provenant d'une fondation*

d. Caisses communales? *point*

e. Biens fe?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *point*

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques? *point*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? - - - - -

Malapalud

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? - - -

Un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? - - - - -

Une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? - - - - -

Paroisse d'Appens Agence de Malapalud

d. District *D'Challens*

e. Canton *Du Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. - - -

Elle sont toutes réunies au Village

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. - - -

point

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. - - -

idem

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? - - -

rien

N° 36